



➔ Droit d'adhésion ou d'affiliation

A payer une seule fois pour toute nouvelle adhésion ou affiliation.

194,00 HT – 232,80 TTC

➔ Prévention et suivi individuel



Salariés

Par salarié

101,00 HT – 121,20 TTC



Travailleurs temporaires

Par visite

106,00 HT – 127,20 TTC



Travailleurs indépendants

Par salarié

101,00 HT – 121,20 TTC

Salariés SIR*

Par salarié

114,00 HT – 136,80 TTC

**Pour les entreprises de + de 25 salariés ayant un effectif de + de 30% de salariés en Suivi Individuel Renforcé (SIR)*



➔ Autres facturations

Absences aux visites

101,00 HT – 121,20 TTC

Pénalité facturée pour toute absence non excusée dans un délai de 3 jours francs

Frais administratifs

40,00 HT – 48,00 TTC

Gestion salariés multi-employeurs

Le service adhérent APST68 se tient à votre disposition pour toutes vos questions complémentaires :



gestion.adh@apst68.fr



03 89 80 67 97